

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**Date de convocation : 28 MARS 2025Date d'affichage : 28 MARS 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	25
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Adjoint, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. GANDRILLON, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale MOLLIERE

**N° DEL2025-027****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - VILLE****Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L1612-4,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 qui s'est tenu en séance du Conseil municipal du 3 février 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2025 portant affectation des résultats 2024 du Budget principal de la Ville,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2025 portant affectation des résultats 2024 du Budget annexe Les Produits du Terroir,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente des Finances en date du 24 mars 2025,

CONSIDERANT l'envoi de la maquette budgétaire du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, 12 jours avant le vote en séance, à l'ensemble des membres du Conseil municipal, conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT,

CONSIDERANT que le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune,

Il est voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipal, un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril,

Par ailleurs, compte tenu de la délibération du Conseil municipal en date du 17 octobre 2024 portant requalification du Budget annexe Les Produits du Terroir en Service Public Administratif (SPA), et intégration par voie de conséquence, de ce Budget au Budget principal de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe Les Produits du Terroir est affecté au BP du Budget principal de la Ville 2025, aux comptes 001 (section d'investissement) et 002 (section de fonctionnement),

Il est proposé d'approuver le BP du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement (11 023 142,58 €, restes à réaliser compris), qu'en section de fonctionnement (11 168 764,15 €), soit une balance générale de 22 191 906,73 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	309 776,51 €	910,80 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	1 111 020,97 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	1 398 250,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	400 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	275 000,00 €	275 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	2 709 300,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	2 977 289,21 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	927 591,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 041,80 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	915 882,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 587 324,00 €	- €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7 082 615,31 €</b>	<b>8 871 770,98 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>3 940 527,27 €</b>	<b>2 151 371,60 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 023 142,58 €</b>	<b>11 023 142,58 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	323 998,44 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 937 968,62 €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 654 487,00 €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	100 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	182 000,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 111 020,97 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00 €	25 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	647 631,00 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	230 050,00 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	606,56 €	- €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	- €	1 054 786,60 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	7 527 273,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	1 695 701,11 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	440 005,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	2 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 168 764,15 €</b>	<b>11 168 764,15 €</b>

Soit une balance générale de 22 191 906,73 €,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix contre, 2 abstentions),**

**Article 1 : VOTE le Budget Primitif (BP) du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération et équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	309 776,51 €	910,80 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	1 111 020,97 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	1 398 250,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	400 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	275 000,00 €	275 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	2 709 300,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	2 977 289,21 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	927 591,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 041,80 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	915 882,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 587 324,00 €	- €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7 082 615,31 €</b>	<b>8 871 770,98 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>3 940 527,27 €</b>	<b>2 151 371,60 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 023 142,58 €</b>	<b>11 023 142,58 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	323 998,44 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 937 968,62 €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 654 487,00 €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	100 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	182 000,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 111 020,97 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00 €	25 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	647 631,00 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	230 050,00 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	606,56 €	- €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	- €	1 054 786,60 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	7 527 273,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	1 695 701,11 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	440 005,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	2 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 168 764,15 €</b>	<b>11 168 764,15 €</b>

Soit une balance générale de 22 191 906,73 €.

\* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Déline VILLECOURT – Maire